

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Myriam Romano-Malagrifa : CRPS – Conseils régionaux de prévention et de sécurité, après huit ans quel bilan ?

#### **Rappel de l'interpellation**

*Les CRPS ont été mis en place par les Préfètes et Préfets dans les différents districts du canton.*

*Les Préfètes et les Préfets en assurent la coordination et font le lien entre les différents partenaires présents dans le domaine de la prévention de la violence et des incivilités tels que la police, les établissements scolaires et les communes.*

*Les activités des CRPS sont nombreuses et intéressantes qu'il s'agisse de l'organisation de conférences, d'actions de prévention, de théâtre forum, elles prennent des formes diverses dans les différents districts selon l'implication des responsables et leurs partenaires.*

*Après 8 ans d'existence, il serait utile de faire un bilan cantonal des CRPS et d'en mesurer leur pertinence et efficacité.*

*J'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Est-ce qu'un bilan des CRPS a-t-il été fait ? si oui, quels en sont les résultats ? si non, le Conseil d'Etat pense-t-il en faire un ?*
- 2. Quels sont les projets qui ont été mis en place par chaque CRPS ? avec quels partenaires ? pour quels publics et avec quelle communication ?*
- 3. Quels sont les projets reconduits ? pour qui ? avec qui ? avec quel financement ?*
- 4. Quelles mesures ont été prises pour mettre en lien les différents CRPS et leurs projets respectifs ?*
- 5. Les différentes brochures et dépliant sont-ils mis à jour régulièrement, tel que le mémento à destination des parents ?*

#### **Réponse du Conseil d'Etat**

##### **Préambule**

Les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) ont été mis en place en 2009.

Placés sous la responsabilité des Préfets, ils sont chargés d'assurer la coordination entre les différents partenaires impliqués dans la prévention de la violence et des incivilités juvéniles : police, écoles, communes, associations partenaires etc.

Un Bureau de coordination composé de représentants du DIS, du DSAS, du DFJC et de la ville de Lausanne notamment, assure le lien entre les différents CRPS.

Les CRPS s'inscrivent dans une démarche de proximité, en proposant des actions concrètes en direction des élèves, des familles et des aînés.

Les CRPS font partie des diverses actions conduites par l'Etat de Vaud et les communes en matière de prévention auprès de la jeunesse et de leurs parents sur les thématiques du civisme, de la santé, de la consommation de substances ou de l'usage des médias numériques.

En mai 2017, le Conseil d'Etat a adopté les lignes directrices de la Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) afin de favoriser pour les enfants et les jeunes l'équité des chances, leur développement harmonieux, une protection adéquate et leur implication dans la vie en société. La PEJ traduit en outre au plan cantonal des dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et s'inscrit dans les orientations de la politique de développement durable de la Confédération. Les CRPS font partie intégrante de la PEJ en tant qu'outil de prévention.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs réaffirmé dans son Programme de législature 2017-2022 l'objectif de poursuivre l'action engagée par les CRPS en matière de prévention (mesure 1.5) avec la volonté de favoriser la cohésion sociale et la qualité de vie de la population avec l'Agenda 2030.

A ce titre, le mandat des CRPS devrait être renforcé d'ici à la fin de l'année.

## **Réponses aux questions**

### **1. Est-ce qu'un bilan des CRPS a-t-il été fait ? si oui, quels en sont les résultats ? si non, le Conseil d'Etat pense-t-il en faire un ?**

Le dernier bilan a été réalisé à l'occasion du lancement du nouveau portail internet [www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch) en février 2016. D'une manière générale l'action des CRPS a été alors jugée comme positive de par la diversité des projets menés et le succès rencontré auprès des jeunes et des familles notamment.

### **2. Quels sont les projets qui ont été mis en place par chaque CRPS ? avec quels partenaires ? pour quels publics et avec quelle communication ?**

Le lancement du nouveau site internet en 2016 accompagné de la mise à jour de la brochure " reste cool, sois prudent " a fait l'objet d'une très large communication dans les médias et auprès de la population.

Par ailleurs, de multiples actions ont été mises en place par les différents CRPS du canton, notamment :

- Des séances/soirées d'information pour les parents autour de la thématique de la prévention
- Des séances d'information pour les élèves
- Des soirées annuelles parents/élèves sur la thématique de la prévention
- Des conférences pour les aînés sur le thème des risques liés à internet et au harcèlement via les réseaux sociaux notamment
- L'élaboration et la diffusion de supports (comme la brochure " Reste cool sois prudent "), qui a été traduite en 12 langues
- L'élaboration d'une boîte à outil pour les préfets et les communes concernant la conciliation extrajudiciaire.
- L'élaboration de flyers sur la prévention
- Des actions dans le cadre de manifestations et événements : Stands de prévention, marchés de la prévention, présentation au Comptoir Régional d'Echallens, Tour du district à vélo avec stands liés à la semaine prévention alcool, mise en place d'une table ronde lors du Giron du Nord, dîner quizz sur la formation professionnelle etc.

A titre d'exemple, en 2017 le CRPS du district Jura - Nord vaudois a organisé cinq soirées Dîner quizz

(environ 120 jeunes) et sept présentations lors de soirées d'information aux parents (environ 1000 participants) dans des établissements scolaires.

Ces nombreuses actions ont eu lieu dans le cadre d'une collaboration entre les écoles, la Police cantonale et l'ensemble des partenaires de la prévention.

### **3. Quels sont les projets reconduits ? pour qui ? avec qui ? avec quel financement ?**

D'une manière générale, les CRPS poursuivent les actions engagées telles que les interventions dans les écoles pour les parents d'élèves, les séances d'information pour les aînés, la diffusion de la brochure " reste cool, sois prudent ", les actions dans le cadre de manifestations et événements.

Les partenaires sont les mêmes, à savoir les établissements scolaire, les communes, les travailleurs sociaux, la police, les associations locales etc.

Concernant le financement, les CRPS ne disposent pas de moyens financiers propres. Ils s'appuient sur le soutien des partenaires, comme les communes par exemple.

Par ailleurs, comme il l'a été indiqué dans l'EMPD sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, les CRPS pourront être sollicités de cas en cas pour bénéficier des réseaux locaux pour la prise en charge de certains individus.

### **4. Quelles mesures ont été prises pour mettre en lien les différents CRPS et leurs projets respectifs ?**

Le Bureau de coordination des CRPS assure l'échange d'informations entre les CRPS.

Il est également prévu l'organisation d'une séance de coordination annuelle entre les différents CRPS pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

C'est l'occasion pour les différents partenaires de la prévention d'apprendre à se connaître, partager sa connaissance du terrain, et définir ensemble des actions à mener le cas échéant en fonction des problématiques identifiées localement. L'objectif étant de répondre aux besoins des districts, tout en prenant en compte les dispositifs existants.

### **5. Les différentes brochures et dépliants sont-ils mis à jour régulièrement, tel que le mémento à destination des parents ?**

Le Bureau des CRPS procède régulièrement à l'actualisation des documents tels que la brochure " Reste cool sois prudent ".

D'une manière générale, les actions menées, même si certaines sont modestes, répondent à des besoins identifiés par les professionnels de terrain. En cela, le CRPS remplit sa fonction interdépartementale de " plate-forme d'échanges et de collaboration " entre les différents acteurs de la prévention, tenant compte de la spécificité de chaque district, des problématiques locales et des dynamiques existantes.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 mai 2018.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*